



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 30 janvier 2026

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 18/12.2025
Demande d'un crédit de CHF 110'000.00 pour le financement des travaux de réfection du pont sur le Boiron

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a étudié ce préavis lors d'une séance tenue le 14 janvier 2026. Seul Fabrice Dessaux était absent mais il a pu participer à la réflexion dans le cadre de nos échanges de courriels. Ce préavis n'a pas nécessité une séance avec la Municipalité qui a néanmoins pu répondre à nos questions ce dont nous la remercions.

Si l'on peut s'interroger sur le montant important de la rénovation du pont lié apparemment à sa classification comme monument historique, il n'en demeure pas moins que ces travaux sont indispensables et que l'on peut compter sur les deux Municipalités et les chefs de services concernés pour s'assurer que le montant final des travaux soit justifié.

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission des finances, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°18/12.2025
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la partie du pont sur le Boiron qui lui incombe ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 110'000.00
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt